



Canadian Honours and Awards

bestowed upon members of the Canadian Forces

Distinctions honorifiques canadiennes

conférées aux membres des Forces canadiennes



Her Majesty
Queen Elizabeth II,
Queen of Canada,
wearing Her insignia
of Sovereign of the
Order of Canada
and of the Order
of Military Merit

Sa Majesté la
reine Elizabeth II,
Reine du Canada,
portant ses insignes
de Souveraine de
l'Ordre du Canada
et de l'Ordre du
mérite militaire

Introduction

The purpose of this guide is to provide a brief outline of the conditions of eligibility as well as images of the Canadian honours and awards that are available to members of the Canadian Forces (CF). The intent is that this booklet will be used as an aide-mémoire for commanders at all levels to help them make recommendations for appropriate honours and awards in a timely manner for the personnel under their authority. The content is limited to Canadian military awards. Other awards, mainly those awarded to civilians as well as those emanating from the United Nations, NATO and other international missions have not been included in the scope of this publication. The information provided should only be viewed as general guidelines. For more detailed information and exact criteria, the reader should consult the various references listed at the end of this booklet. The honours and awards are presented in logical groupings; the correct order of wear being printed at the end of this publication.

Since very ancient times, it has been customary to recognize military valour, bravery or meritorious service by the award of trophies, badges, insignia or medals. Throughout the last three centuries, Canadians have been presented with awards from the French Regime and the British Empire, indigenous Canadian honours being a relatively recent innovation. Gradually, Canada began to create its own awards and the turning point was the creation of the Order of Canada in 1967. The system started to expand in 1972 to become the wide-ranging system we now know.

The modern Canadian honours system recognizes outstanding achievements, gallantry in combat, bravery and service to Crown and country. In Canada, all honours emanate from Her Majesty The Queen and are divided into three main categories:

Orders are societies of merit, which recognize outstanding achievement and exceptional service over the course of a career or a life. Orders usually have different levels or grades of membership and the distinction is made with differences in the insignia associated to the various levels or in the way they are worn. An order being a society of merit, one is not awarded an order but admitted into it and, where subsequent service justifies it, one may be promoted within the order. As it is a membership, a person can resign from an order or be expelled if that person failed to respect the principle of honour.

Decorations recognize one act of gallantry in combat, or of bravery or meritorious service in a single event or over a specific period of time. A decoration is only awarded once to an individual; if further actions meet the criteria for the same decoration, a bar is awarded to be worn on the initial decoration in order to denote a second award.

Medals recognize participation in a campaign or operation, service under exceptional circumstances, commemorate royal or national anniversaries or recognize long and loyal service. Bars may also be awarded to campaign or service medals to specify the service being recognized and on long service awards to denote additional periods of eligible service.

The Sovereign is the fount of all honours and the Governor General, with advice from the Privy Council, acts on her behalf in Canada. National honours are administered by the Chancellery of Honours on behalf of the Government of Canada and the Directorate of History and Heritage manages the honours programs for members of the CF on behalf of the

Chancellery of Honours. It should be noted that there is a five-year limit following an action to submit a nomination for most individual awards (Military Valour Decorations, Meritorious Service Decorations, Mentions in Dispatches, Commendations, etc.) but the limit is two years for Bravery Decorations. Similarly, the creation of a medal to recognize an operation will not be considered if the proposal is made more than five years after the end of the operation.

In Canada, the appointment to orders and the awarding of decorations and medals do not confer any special privileges such as titles, political influence or monetary benefits. Honours only give the recipient the right to wear the appropriate insignia and, in the case of orders and decorations only, the right to use the associated postnominal letters and display the insignia in the individual's personal coat of arms.

Introduction

Le but de ce guide est de fournir un bref aperçu des règles d'éligibilité ainsi que des images des distinctions honorifiques canadiennes que peuvent recevoir les membres des Forces canadiennes (FC). Le but de ce livret est qu'il soit utilisé comme aide-mémoire par les commandants, à tous les niveaux, afin de les aider à faire des recommandations pour des distinctions appropriées, dans des délais raisonnables, pour le personnel placé sous leur autorité. Le contenu est limité aux distinctions militaires canadiennes. Les autres distinctions, comme celles décernées aux civils et celles émanant des Nations unies, de l'OTAN et d'autres missions internationales, ne font pas l'objet de cette publication. L'information présentée ici doit être considérée seulement comme un guide général. Pour de plus amples informations, notamment en ce qui concerne les critères exigés, le lecteur doit consulter les références listées à la fin du livret. Les distinctions sont présentées dans un ordre logique; l'ordre de préséance officiel étant imprimé à la fin de la publication.

La coutume, depuis des temps très anciens, consiste à reconnaître la vaillance militaire, la bravoure et le service méritoire par l'attribution de trophées, de badges, d'insignes et de médailles. Au cours des trois derniers siècles, les Canadiens ont pu recevoir des distinctions du Régime français et de l'Empire britannique, les distinctions honorifiques strictement canadiennes étant une innovation plutôt récente. Graduellement, le Canada a commencé à créer ses propres distinctions, le véritable tournant ayant été la création de l'Ordre du Canada, en 1967. Le système a commencé à prendre de l'expansion en 1972, jusqu'à devenir aussi élaboré qu'aujourd'hui.

Le régime canadien des distinctions honorifiques reconnaît les réalisations exceptionnelles, la vaillance au combat, la bravoure et le service à la Couronne et au pays. Au Canada, toutes les distinctions honorifiques émanent de Sa Majesté la Reine et sont divisées en trois grandes catégories :

Les ordres sont des sociétés de mérite qui reconnaissent les réalisations hors du commun et les mérites exceptionnels au cours d'une carrière ou d'une vie entière. Les ordres ont généralement plusieurs grades ou niveaux, la distinction étant faite par des différences dans les insignes associés aux divers grades ou dans la façon dont ils sont portés. Un ordre étant une société fondée sur le mérite, on ne se fait pas remettre un ordre, mais on est admis dans celui-ci. Et, si des services subséquents le justifient, on peut être promu au sein de l'ordre. Étant donné qu'on est membre, une personne peut démissionner d'un ordre ou en être exclue si elle contrevient au principe de l'honneur.

Les décorations reconnaissent une seule action de vaillance au combat, de bravoure ou des services méritoires liés à un événement ou accomplis durant une période spécifique. Une décoration n'est décernée qu'une fois à un individu. Si des actions subséquentes d'une personne répondent aux critères pour la même décoration, une barrette lui est attribuée pour être portée sur la décoration initiale signifiant ainsi une deuxième reconnaissance.

Les médailles reconnaissent la participation dans une campagne ou à une opération, le service accompli dans des circonstances exceptionnelles. Elles commémorent les anniversaires royaux ou nationaux ou reconnaissent un long et loyal service à Sa Majesté. Des barrettes peuvent également être décernées avec les médailles de campagne ou de service afin de spécifier le service reconnu ou les distinctions de long service, afin de souligner les périodes de services éligibles supplémentaires.

La Souveraine est la source de tous les honneurs et le Gouverneur général, avec l'avis du Conseil privé, agit en son nom au Canada. Les distinctions nationales sont administrées par la Chancellerie des distinctions honorifiques, au nom du Gouvernement du Canada, et la Direction – Histoire et patrimoine gère les programmes de distinctions pour les membres des FC, au nom de la Chancellerie. Il faut noter qu'il y a une limite de cinq ans suivant un acte pour soumettre une candidature pour la plupart des distinctions (décorations de vaillance militaire, décorations pour service méritoire, citations à l'ordre du jour, mentions élogieuses, etc.), mais la limite est de deux ans pour les décorations de bravoure. De même, la création d'une médaille pour reconnaître une opération ne sera pas considérée si la proposition est faite plus de cinq ans après la fin de l'opération.

Au Canada, l'admission aux ordres et l'attribution de décorations et de médailles ne confèrent pas de privilèges spéciaux comme des titres, de l'influence politique ou des avantages financiers. Les distinctions donnent simplement le droit aux récipiendaires de porter l'insigne approprié et, dans le cas des ordres et des décorations seulement, de faire suivre leur nom d'initiales honorifiques et d'ajouter les insignes appropriés dans leurs armoiries personnelles.

The Order of Military Merit L'Ordre du mérite militaire



Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D., Governor General and Commander-in-Chief of Canada congratulates Chief Warrant Officer M. Lorraine Shirley, M.M.M., C.D., after having presented her with the insignia of Member of the Order of Military Merit at Rideau Hall, 11 June 2004.

Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D., Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada, félicite l'adjudant-chef M. Lorraine Shirley, M.M.M., C.D., après lui avoir remis son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire, à Rideau Hall, le 11 juin 2004.

Photo: MCpl Cindy Molyneux

The Order of Military Merit

The Order of Military Merit was established in 1972 to provide a means of recognizing conspicuous merit and exceptional service by members of the CF both Regular and Reserve. Her Majesty The Queen is the Sovereign of the Order, the Governor General is the Chancellor and the Chief of the Defence Staff is the Principal Commander. The motto of the Order is OFFICIUM ANTE COMMODOUM which means “Service before self”. There are three levels of membership in the Order of Military Merit: Member, Officer and Commander, the latter being the highest. The number of appointments made annually is the equivalent of 0.1% of the total strength of the CF in the preceding year. Of that number, 6% will be Commanders, 30% will be Officers and 64% will be Members. Nominations coming from the chain of command are considered once a year by the Advisory Committee of the Order of Military Merit, which makes its recommendations to the Chief of the Defence Staff who in turn passes the recommendations to the Governor General for final approval on behalf of The Queen. The investitures take place at Rideau Hall twice yearly where the Governor General presents the members with the insignia of their membership in the Order. Members of foreign armed forces may be appointed honorary members of the Order.

L'Ordre du mérite militaire

L'Ordre du mérite militaire fut établi en 1972 afin de reconnaître à leur juste valeur le mérite particulier et le service exceptionnel des membres de la Force régulière et de la Réserve des FC. Sa Majesté la Reine est Souveraine de l'Ordre, le Gouverneur général en est le Chancelier, alors que le Chef d'état-major de la Défense en est le Commandeur principal. La devise de l'Ordre est OFFICIUM ANTE COMMODOUM, ce qui signifie « le service avant soi ». Il y a trois niveaux dans l'Ordre du mérite militaire : Membre, Officier et Commandeur, ce dernier étant le plus élevé. Le nombre d'admissions faites annuellement représente l'équivalent de 0,1% de l'effectif total des FC de l'année précédente. De ce nombre, 6% sont faits Commandeurs, 30% sont faits Officiers et 64% sont faits Membres. Les nominations venant de la chaîne de commandement sont examinées une fois par an, par le Conseil consultatif de l'Ordre du mérite militaire, qui fait ses recommandations au Chef d'état-major de la Défense qui, à son tour, transmet les recommandations au Gouverneur général, pour approbation finale au nom de la Reine. Les investitures ont lieu deux fois par an, à Rideau Hall, où le Gouverneur général présente l'insigne de leur grade dans l'Ordre aux membres. Les membres des forces armées étrangères peuvent être faits membres honoraires de l'Ordre.



Officers of the Order of Military Merit Dignitaires de l'Ordre du mérite militaire

Sovereign
Souveraine

(left/gauche):
Chancellor
Chancelier

(right/droite):
Principal Commander
Commandeur principal



Photos: Mr. John Evans

Her Majesty Queen Elizabeth II, Queen of Canada and Founding Sovereign of the Order of Military Merit

Sa Majesté la Reine Elizabeth II, Reine du Canada et Souveraine fondatrice de l'Ordre du mérite militaire

Chancellors / Chanceliers

The Right Honourable Daniel Roland Michener, P.C., C.C., C.M.M., C.D., Q.C., 1972-1974

Le très honorable Jules Léger, c.p., C.C., C.M.M., C.D., 1974-1980

The Right Honourable Edward Richard Schreyer, P.C., C.C., C.M.M., C.D., 1980-1985

La très honorable Jeanne Mathilde Sauvé, c.p., C.C., C.M.M., C.D., 1985-1990

The Right Honourable Ramon John Hnatyshyn, P.C., C.C., C.M.M., C.D., Q.C., 1990-1995

Le très honorable Romeo LeBlanc, c.p., C.C., C.M.M., C.D., 1995-1999

Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D., 1999-

Principal Commanders / Commandeurs principaux

General F.R. Sharp, C.M.M., D.F.C., C.D., 1972

Général J.A. Dextraze, C.C., C.B.E., C.M.M., D.S.O., C.D., 1972-1977

Admiral R.H. Falls, C.M.M., C.D., 1977-1980

General R.M. Withers, C.M.M., C.D., 1980-1983

Général G.C. Thériault, C.M.M., C.D., 1983-1986

General P. Manson, C.M.M., C.D., 1986-1989

General A.J.G.D. de Chastelain, O.C., C.M.M., C.D., C.H., 1989-1993

Admiral J. Anderson, C.M.M., C.D., 1993-1994

General A.J.G.D. de Chastelain, O.C., C.M.M.,

C.D., C.H., 1994-1995

Général J. Boyle, C.M.M., C.D., 1995

Vice-Admiral L.E. Murray, C.M.M., C.D.

(acting / par intérim), 1996-1997

Général M. Baril, C.M.M., C.D., 1997-2001

Général R.R. Henault, C.M.M., C.D.,

2001-2005

General R. Hillier, C.M.M., C.D., 2005-

General Hillier, Chief of the Defence Staff
and Principal Commander of the Order of
Military Merit

Le général Hillier, Chef d'état-major de la
Défense et Commandeur principal de l'Ordre
du mérite militaire



Insignia of the Order of Military Merit Insignes de l'Ordre du mérite militaire

Commander
Commandeur
C.M.M.

(left/gauche):
Officer
Officier
O.M.M.

(right/droite):
Member
Membre
M.M.M.



Commanders of the Order are appointed for outstanding meritorious service while fulfilling duties of great responsibility. This has been interpreted to mean that only flag and general officers are eligible to be appointed as Commanders.

Les **Commandeurs** de l'Ordre sont nommés pour services méritoires exceptionnels rendus dans l'exercice de fonctions d'un niveau de responsabilité élevé. L'interprétation donnée à ces conditions signifie que seuls les officiers généraux peuvent être nommés Commandeurs de l'Ordre.

Officers of the Order are appointed for outstanding meritorious service while fulfilling duties of responsibility. This has been interpreted to mean that only officers in the ranks of Major or Lieutenant-Commander to Colonel or Captain (N) are eligible to be appointed as Officers.

Les **Officiers** de l'Ordre sont nommés pour services méritoires exceptionnels rendus dans l'exercice de fonctions comportant des responsabilités. L'interprétation donnée à ces conditions signifie que seuls les officiers du grade de major ou capitaine de corvette à colonel ou capitaine de vaisseau peuvent être nommés Officiers de l'Ordre.

Members of the Order are appointed for exceptional service or performance of duty. This has been interpreted to mean that Non-Commissioned Members (NCMs), Warrant Officers, Petty Officers, and Commissioned Officers up to the rank of Captain or Lieutenant (N) are eligible to be appointed as Members.

Les **Membres** de l'Ordre sont nommés pour services exceptionnels ou pour rendement exceptionnel dans l'exercice de leurs fonctions. Les sous-officiers, les adjudants, les maîtres et les officiers d'un grade ne dépassant pas celui de capitaine ou de lieutenant de vaisseau peuvent être nommés Membres de l'Ordre.

The Seal of the Order of Military Merit

Le Sceau de l'Ordre du mérite militaire



The Military Valour Decorations

Les décorations de vaillance militaire



On a ridge in the mountains east of Gardez, Afghanistan, on 15 March 2002, members of C Company, the 3rd Battalion, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (3 PPCLI) Battle Group watch over a scout team heading into the ravine below. These troops were engaged in Operation ANACONDA, the Canadian Army's first combat mission since the Korean War. The 3 PPCLI Battle Group was deployed in Afghanistan on Operation APOLLO, Canada's military contribution to the international campaign against terrorism.

Le 15 mars 2002, sur une crête dans les montagnes à l'est de Gardez, en Afghanistan, des membres de la Compagnie C du Groupement tactique, 3^e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (3 PPCLI) surveillent une équipe d'éclaireurs qui se dirige vers un ravin. Ces soldats prenaient part à l'opération Anaconda, la première mission de combat de l'Armée de terre canadienne depuis la guerre de Corée. Le Groupement tactique 3 PPCLI était déployé en Afghanistan dans le cadre de l'opération Apollo, la participation militaire du Canada à la campagne internationale contre le terrorisme.

Photo: Cpl Lou Penney

The Military Valour Decorations

The three Military Valour Decorations (MVDs) (Victoria Cross, Star of Military Valour and Medal of Military Valour) were created on 1 January 1993 to recognize acts of valour, self-sacrifice or devotion to duty in the presence of the enemy. They can be awarded in situations short of war if the troops are in “combat” with an organized, armed “enemy” that is recognized as such by the Canadian people. It must be understood however that “combat” is not merely the presence of fire. Rather, the fire has to be directed at our troops, with the intent of our troops being the destruction of the opposing force as a valid entity. The word “enemy” in this context means a hostile armed force, and includes armed terrorists, armed mutineers, armed rebels, armed rioters and armed pirates.

It should be noted that conflicting parties in a peacekeeping context are not considered enemies and although there may be altercations with the CF in a peacekeeping mission, the use of force by the CF will generally be limited to self-defence. This is why MVDs are not generally awarded during peacekeeping operations.

Les décorations de vaillance militaire

Les trois décorations de vaillance militaire (Croix de Victoria, Étoile de la vaillance militaire et Médaille de la vaillance militaire) furent créées le 1^{er} janvier 1993 pour reconnaître des actes de bravoure, d’abnégation ou de fidélité au devoir face à l’ennemi. Elles peuvent être décernées dans des situations autres que la guerre si les troupes sont au « combat » contre un « ennemi » armé reconnu comme tel par le peuple canadien. Il faut comprendre cependant que « combat » ne veut pas simplement dire la présence du feu de l’ennemi, mais bien que ce feu doit être dirigé vers nos troupes et que l’objectif de nos troupes soit la destruction de la force opposée comme entité viable. Le mot « ennemi » dans ce contexte signifie une force armée hostile et peut inclure des terroristes armés, des mutins armés, des rebelles armés, des émeutiers armés et des pirates armés.

Il faut noter que les parties opposées dans un contexte de maintien de la paix ne sont pas considérées comme des ennemis et bien qu’il puisse y avoir des altercations avec les FC dans une mission de maintien de la paix, l’usage de la force par les FC sera généralement limité à la légitime défense. C’est pourquoi les décorations de vaillance militaire ne sont généralement pas décernées au cours de mission de maintien de la paix.

The Military Valour Decorations

Les décorations de vaillance militaire

Victoria Cross
Croix de Victoria
V.C.

(left/gauche):
Star of Military Valour
Étoile de la vaillance
militaire
S.M.V. / É.V.M.

(right/droite):
Medal of Military Valour
Médaille de la vaillance
militaire
M.M.V. / M.V.M.



The **Victoria Cross** shall be awarded for the most conspicuous bravery, a daring or pre-eminent act of valour or self-sacrifice or extreme devotion to duty, in the presence of the enemy.

La **Croix de Victoria** est décernée pour un acte de bravoure remarquable, un acte de vaillance ou d'abnégation audacieux ou extraordinaire, ou un dévouement extrême au devoir face à l'ennemi.

The **Star of Military Valour** shall be awarded for distinguished and valiant service in the presence of the enemy.

L'**Étoile de la vaillance militaire** est attribuée en reconnaissance de services éminents accomplis avec courage face à l'ennemi.

The **Medal of Military Valour** shall be awarded for an act of valour or devotion to duty in the presence of the enemy.

La **Médaille de la vaillance militaire** est attribuée en reconnaissance d'actes de bravoure ou de dévouement face à l'ennemi.

The Decorations for Bravery

Les décorations pour actes de bravoure



A search and rescue technician operating from a CH-146 Griffon helicopter over Sacré-Coeur, Québec.

Un technicien en recherche et sauvetage opérant à partir d'un hélicoptère CH-146 Griffon au-dessus de Sacré-Coeur, au Québec.

Photo: Cpl Bergeron

The Decorations for Bravery

Decorations for Bravery were created in 1972 to recognize people who have risked their lives to save or protect others. The three levels — the Cross of Valour, the Star of Courage and the Medal of Bravery — reflect the varying degrees of risk involved in any act of bravery. These decorations are awarded to civilians as well as to members of the CF. The Governor General personally presents the decorations in ceremonies held at Rideau Hall, Ottawa or La Citadelle, Quebec City. Nominations must be made within two years of the incident.

Les décorations pour actes de bravoure

Les décorations pour actes de bravoure furent créées en 1972 afin de rendre hommage aux personnes qui ont risqué leur vie pour sauver ou pour protéger quelqu'un. La Croix de la vaillance, l'Étoile du courage ou la Médaille de la bravoure sont décernées, selon le degré de risque auquel la personne s'est exposée. Ces décorations sont décernées aux civils, de même qu'aux membres des FC. Le Gouverneur général remet ces décorations à l'occasion de cérémonies qui ont lieu à Rideau Hall, à Ottawa, ou à la Citadelle de Québec. Les candidatures doivent être soumises au plus tard deux ans après l'incident.

The Decorations for Bravery

Les décorations pour actes de bravoure

Cross of Valour
Croix de la vaillance
C.V.

(left/gauche):
Star of Courage
Étoile du courage
S.C. / É.C.

(right/droite):
Medal of Bravery
Médaille de la bravoure
M.B.



The **Cross of Valour** is awarded for acts of the most conspicuous courage in circumstances of extreme peril. At the time of printing, only 19 people had received this decoration.

La **Croix de la vaillance** récompense les auteurs d'actes de courage vraiment remarquables accomplis dans des circonstances extrêmement périlleuses. Au moment de mettre sous presse, seulement 19 personnes avaient reçu cette décoration.

The **Star of Courage** is awarded for acts of conspicuous courage in circumstances of great peril.

L'**Étoile du courage** souligne les actes de courage remarquables accomplis dans des circonstances très périlleuses.

The **Medal of Bravery** is awarded for acts of bravery in hazardous circumstances.

La **Médaille de la bravoure** est décernée pour des actes de bravoure accomplis dans des circonstances dangereuses.

The Meritorious Service Decorations

Les décorations pour service méritoire



A boarding party of Her Majesty's Canadian Ship (HMCS) Charlottetown in action in the Mediterranean Sea off the coast of Italy in 2001.

Une équipe d'abordage du Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) Charlottetown en action au large de la côte italienne, dans la mer Méditerranée, en 2001.

Photo: Sgt Stephen Roy

The Meritorious Service Decorations

Meritorious Service Decorations honour either a single achievement or an activity over a specified period, while the Order of Military Merit focuses on long-term achievement. Meritorious Service Decorations are separated into military and civilian divisions, with two levels in each category: a Cross and a Medal. The military division recognizes individuals for outstanding professionalism and for bringing honour to the CF. Foreign nationals can be recognized in either division. The military Cross was created in 1984. The military Medal and the civilian Cross and Medal were created in 1991.

Les décorations pour service méritoire

Les décorations pour service méritoire soulignent une seule réalisation ou activité pendant une période donnée tandis que l'Ordre du mérite militaire couronne l'œuvre d'une carrière. Les décorations pour service méritoire appartiennent soit à la division militaire soit à la division civile, chacune des deux comportant deux niveaux : la croix et la médaille. La division militaire s'adresse aux personnes ayant fait preuve d'un professionnalisme remarquable ou ayant fait honneur aux FC. Des étrangers peuvent être reconnus dans l'une ou l'autre division. La Croix militaire a été créée en 1984. La Médaille militaire ainsi que la Croix et la Médaille civiles ont été créées en 1991.

The Meritorious Service Decorations
(Military Division)
Les décorations pour service méritoire
(division militaire)



(left/gauche):
Meritorious Service Cross
Croix du service méritoire
M.S.C. / C.S.M.

(right/droite):
Meritorious Service Medal
Médaille du service méritoire
M.S.M.

The **Meritorious Service Cross** (military division) recognizes a military deed or activity that has been performed in an outstandingly professional manner, according to a rare high standard that brings considerable benefit or great honour to the CF.

La **Croix du service méritoire** (division militaire) est décernée pour l'accomplissement d'un acte ou d'une activité militaire témoignant d'un esprit professionnel remarquable ou d'un degré d'excellence exceptionnel qui fait grandement honneur aux FC ou qui leur procure de notables avantages.

The **Meritorious Service Medal** (military division) recognizes a military deed or activity that has been performed in a highly professional manner or of a very high standard that brings benefit or honour to the CF.

La **Médaille du service méritoire** (division militaire) est décernée pour l'accomplissement d'un acte ou d'une activité militaire témoignant d'un professionnalisme très élevé ou d'un degré d'excellence peu commun qui fait grandement honneur aux FC ou qui leur procure des avantages.

Campaign and service medals Médailles de campagne et de service



General Ray Henault, C.M.M., C.D., Chief of the Defence Staff, congratulates Private Marc D'Astous of the 3rd Battalion, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (3 PPCLI) after presenting him with his General Campaign Star to recognize his participation in the International Security and Assistance Force (ISAF) in Afghanistan. The ceremony took place on 5 January 2005 in Camp Julien, Kabul, Afghanistan.

Le général Ray Henault, C.M.M., C.D., Chef d'état-major de la Défense félicite le soldat Marc D'Astous du 3^e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (3 PPCLI) après lui avoir remis l'Étoile de campagne générale reconnaissant sa participation au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. La cérémonie s'est tenue le 5 janvier 2005, au Camp Julien à Kaboul, en Afghanistan.

Photo: Capt Darren Steele

Campaign and Service Medals

Campaign and Service Medals have been awarded in their modern form since the middle of the 19th century and recognize participation in a particular campaign or operation. A campaign medal like the Gulf and Kuwait Medal or the General Campaign Star, is awarded only to those who serve inside a specified theatre of operation, while service medals, like the South-West Asia Service Medal or the General Service Medal, may be awarded to those who serve in direct support of the operation from outside the theatre. Canadian campaign and service medals are only awarded for honourable service. Accordingly, a Commanding Officer may recommend that a member not be awarded the medal if it is deemed that the person has not served honourably. The Canadian medals have a minimum period of service requirement, usually a number of days, but they have no maximum meaning that all service with this particular operation is recognized by one medal and/or bar. CF members, depending on the mission, may also receive United Nations, NATO and other international mission medals but these are not discussed in this publication. Canadian Honours policy precludes dual recognition, this means that a specific service may only be recognized by the award of one medal/bar, the only exception being the Canadian Peacekeeping Service Medal which may be awarded, depending on the situation, in addition to another mission medal.

Médailles de campagne et de service

Les médailles de campagne et de service sont décernées, sous leur forme moderne, depuis le milieu du 19^e siècle et elles reconnaissent la participation à une campagne ou à une opération particulière. Une médaille de campagne, comme la Médaille du Golfe et du Koweït ou l'Étoile de campagne générale, est décernée seulement aux personnes qui servent à l'intérieur d'un théâtre d'opérations précis, alors qu'une médaille de service, comme la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest ou la Médaille du service général, peut également être décernée aux personnes qui apportent directement leur soutien à l'opération à partir de l'extérieur du théâtre. Les médailles de campagne et de service canadiennes sont décernées pour service honorable seulement. Par conséquent, un commandant peut recommander qu'un individu ne reçoive pas la médaille si l'on considère que le service rendu n'était pas honorable. Les médailles canadiennes requièrent une période minimale de service, généralement un certain nombre de jours, mais elles n'ont pas de maximum, ce qui veut dire que tout service rendu avec une opération particulière est reconnu par une médaille et/ou une barrette. Les membres des FC, selon les missions auxquelles ils participent, peuvent aussi recevoir diverses médailles des Nations unies, de l'OTAN ou de missions internationales, mais celles-ci ne sont pas décrites dans ce document. La politique canadienne en matière de distinctions honorifiques empêche le dédoublement de reconnaissance, ce qui veut dire qu'un service particulier ne peut être reconnu que par une médaille/barrette, la seule exception étant la Médaille canadienne du maintien de la paix qui peut, selon la situation, être décernée avec une autre médaille de mission.

The Gulf and Kuwait Medal
La Médaille du Golfe et du Koweït



The **Gulf and Kuwait Medal** recognizes the persons deployed to or in direct support of the operations against Iraq during the Gulf war. The medal is awarded to persons who served a minimum of 30 cumulative days in theatre between 2 August 1990 and 27 June 1991, on operations to defend against aggression and to liberate Kuwait.

Those who served for at least one day, in the theatre of operations, during the hostilities (16 January 1991 to 03 March 1991) are eligible for the Medal and bar.

The theatre of operations was the special duty area of the Persian Gulf including Bahrain, Qatar, Kuwait, Iraq, as well as those other states on the immediate borders of Iraq.

La **Médaille du Golfe et du Koweït** est attribuée aux personnes ayant participé aux opérations de défense contre l'agression irakienne et de libération du Koweït. La médaille seule est décernée à tous ceux qui ont servi au moins 30 jours cumulatifs dans le théâtre d'opérations, entre le 2 août 1990 et le 27 juin 1991, et qui ont participé aux opérations de défense contre l'agression irakienne et de libération du Koweït.

La Médaille est décernée avec la barrette à tous ceux qui ont servi au moins une journée dans le théâtre d'opérations pendant les hostilités, entre le 16 janvier 1991 et le 3 mars 1991.

Le théâtre d'opérations comprenait la zone de service spécial du golfe Persique, y compris le Bahreïn, le Qatar, le Koweït et l'Iraq, de même que tout autre pays ayant une frontière commune avec l'Iraq.

The Somalia Medal

La Médaille de la Somalie



The **Somalia medal** recognises the participation of CF members that have taken part in the coalition mission in Somalia to help stabilise the country from civil war, and to help deliver humanitarian aid.

The Medal is awarded for a minimum of 90 cumulative days of honourable service in the theatre of operations between 16 November 1992 and 30 June 1993, provided that this service has not been recognized by another medal.

The theatre of operations consisted of the Somali Democratic Republic, its offshore waters extending to 200 nautical miles and the Republic of Kenya.

La **Médaille de la Somalie** récompense les membres des FC qui ont participé à la mission visant à stabiliser ce pays à la suite de la guerre civile et à offrir de l'aide humanitaire.

La Médaille est décernée aux personnes qui ont servi de façon honorable pendant au moins 90 jours cumulatifs dans le théâtre d'opérations, entre le 16 novembre 1992 et le 30 juin 1993, pourvu que ce service n'ait pas déjà été reconnu par une autre médaille.

Le théâtre d'opérations comportait la République démocratique de Somalie, sa zone côtière étendue jusqu'à 200 milles marins et la République du Kenya.

The South-West Asia Service Medal La Médaille du service en Asie du Sud-Ouest



The **South-West Asia Service Medal** recognizes participation while deployed to or in direct support of the operations against terrorism in South-West Asia. The medal with AFGHANISTAN bar is awarded for 30 days cumulative service after 11 September 2001 in the theatre of operations, which is a subset of the United States Central Command Area of Operation Responsibility (USCENTCOM AOR). The theatre of operations is defined as the land, sea, or air spaces of Afghanistan, Bahrain, Kuwait, Qatar, the United Arab Emirates, the Persian Gulf, Gulf of Oman, Arabian Sea, Gulf of Aden, Red Sea, Suez Canal and those parts of the Indian Ocean north of 5° South Latitude and west of 68° East Longitude.

The medal (without bar) is awarded for a minimum of 90 days cumulative service in direct support of operations against terrorism in South-West Asia from 11 September 2001 (end dates vary depending on location) in the Headquarters in Tampa Bay, Florida, with the Strategic Airlift Detachment, Ramstein, Germany or with the Strategic Lines of Communications Detachments in the US or Europe.

La **Médaille du service en Asie du Sud-Ouest** reconnaît la participation des personnes déployées pour lutter contre le terrorisme en Asie du Sud-Ouest ou qui ont fourni un soutien direct pendant ces opérations. La médaille avec la barrette AFGHANISTAN est décernée en reconnaissance de 30 jours de service cumulatifs à compter du 11 septembre 2001 dans le théâtre d'opérations, qui est un sous-ensemble de la zone de responsabilité opérationnelle du Commandement central américain. Le théâtre d'opérations est défini par les zones terrestre, maritime et aérienne de l'Afghanistan, du Bahreïn, du Koweït, du Qatar, des Émirats arabes unis, du golfe Persique, du golfe d'Oman, de la mer d'Arabie, du golfe d'Aden, de la mer Rouge, du canal de Suez et des parties de l'océan Indien situées au nord du 5° de latitude sud et à l'ouest du 68° de longitude est.

La Médaille (sans barrette) est remise pour au moins 90 jours de service cumulatifs en soutien direct aux opérations contre le terrorisme en Asie du Sud-Ouest à compter du 11 septembre 2001 (les dates de fin d'éligibilité varient selon les endroits) au poste de commandement à Tampa Bay, en Floride, au détachement de transport aérien stratégique à Ramstein, en Allemagne, ou aux détachements des lignes de communications stratégiques aux États-Unis et en Europe.

The General Campaign Star L'Étoile de campagne générale



The **General Campaign Star** is awarded to members of the CF who deploy into a defined theatre of operations to take part in operations in the presence of an armed enemy. The Star is always issued with a bar specifying the operations being recognized, and each bar has its own criteria.

- **ALLIED FORCE:** Awarded to fighter pilots and AWACS crew members who flew at least 5 sorties during Operation ALLIED FORCE from 24 March to 10 June 1999 in the theatre of operations which consisted of the airspace over Kosovo and other territories of the Federal Republic of Yugoslavia, Albania, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and the Adriatic and Ionian seas.
- **ISAF+FIAS:** Awarded to military personnel who served with the International Security Assistance Force (ISAF) in Afghanistan for at least 30 days cumulative since 24 April 2003, in the theatre of operations which consisted of the political boundaries and airspace of Afghanistan. Aircrew flying into the theatre accumulate one day of service for the first sortie flown on any day, additional sorties flown on the same day receive no further credit.

L'**Étoile de campagne générale** est décernée aux membres des FC qui se déploient dans un théâtre d'opérations défini, pour prendre part à des opérations en présence d'un ennemi armé. L'Étoile est toujours remise avec une barrette précisant l'opération qu'on souligne, et chacune des barrettes a ses propres critères d'admissibilité.

- **ALLIED FORCE :** Décernée aux pilotes de chasse et aux membres d'équipage AWACS qui ont accompli au moins cinq sorties durant l'opération ALLIED FORCE entre le 24 mars et le 10 juin 1999 dans le théâtre d'opérations constitué de l'espace aérien au-dessus du Kosovo et des autres territoires de la république fédérale de Yougoslavie, de l'Albanie, de l'ex-république yougoslave de Macédoine, de la mer Adriatique ainsi que de la mer Ionienne.
- **ISAF+FIAS :** Décernée aux militaires ayant servi avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, pendant au moins 30 jours cumulatifs depuis le 24 avril 2003, à l'intérieur du théâtre d'opérations renfermant les limites politiques de l'Afghanistan et de son espace aérien. Les pilotes et les membres d'équipage accumulent une journée de service pour la première sortie effectuée en théâtre dans une journée, les autres sorties effectuées le même jour ne donnant droit à aucun crédit supplémentaire.

The General Service Medal La Médaille du service général



The **General Service Medal** is awarded to CF members who deploy outside of Canada – but not necessarily into a theatre of operations – to provide direct support, on a full-time basis, to operations in the presence of an armed enemy. The Medal may also be awarded to Canadian civilians, who are deployed outside Canada, either inside or outside a theatre of operations and working with the CF to provide direct support, on a full-time basis, to operations in the presence of an armed enemy. The Medal is always issued with a bar identifying the operations being recognized, and each bar has its own criteria.

- **ALLIED FORCE:** Awarded for at least 30 days cumulative service in direct support of Operation ALLIED FORCE in Aviano and/or Vicenza, Italy from 24 March to 10 June 1999.
- **ISAF+FIAS:** Awarded to:
 - Canadian civilians who served with the International Security Assistance Force (ISAF) in Afghanistan for at least 30 days cumulative since 24 April 2003, in the theatre of operations which consisted of the political boundaries and airspace of Afghanistan.
 - CF members and Canadian civilians who served for at least 90 days cumulative in direct support, on a full-time basis, of ISAF in either the Logistic support in Taranto, Italy, Interim Staging Base in Istanbul, Turkey or the National Support Element in Camp Mirage (start and end dates vary depending on location).

La **Médaille du service général** est décernée aux membres des FC qui se déploient à l'extérieur du Canada, mais pas nécessairement dans un théâtre d'opérations, pour fournir un appui direct, à temps plein, à des opérations menées en présence d'un ennemi armé. La Médaille peut également être décernée à des civils canadiens qui ont été déployés à l'extérieur du Canada, soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un théâtre d'opérations et ayant travaillé avec les FC en fournissant un appui direct, à temps plein, à des opérations menées en présence d'un ennemi armé. La Médaille est toujours remise avec une barrette précisant l'opération qu'on souligne, et chacune des barrettes a ses propres critères d'admissibilité.

- **ALLIED FORCE :** Décernée pour au moins 30 jours cumulatifs de service en appui direct à l'opération ALLIED FORCE à Aviano et/ou à Vicenza, en Italie, entre le 24 mars et le 10 juin 1999.
- **ISAF+FIAS :** Décernée :
 - Aux civils canadiens travaillant avec les FC qui ont servi avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan pendant au moins 30 jours cumulatifs depuis le 24 avril 2003, dans le théâtre d'opérations délimité par les frontières politiques et l'espace aérien de l'Afghanistan.
 - Aux militaires et aux civils canadiens ayant travaillé avec les FC qui ont servi à temps plein pendant au moins 90 jours en appui direct à la FIAS, soit à Tarante (Italie), à la Base d'étape initiale à Istanbul (Turquie) ou avec l'Élément de soutien national au Camp Mirage (les dates d'éligibilité varient selon les endroits).

The Special Service Medal La Médaille du service spécial



The **Special Service Medal** recognizes CF members who have performed a service under exceptional circumstances, in a clearly defined locality for a specified duration. The Medal recognizes approved activities underway on 11 June 1984, or subsequently established. This medal is always issued with a bar that identifies the special service being recognized, each bar having its own criteria.

PAKISTAN 1989-1990: For a minimum of 90 days service with the Mine Awareness and Clearance Training Program in Pakistan, between 15 March 1989 and 29 July 1990, under the auspices of the UN. This bar is no longer issued and may be exchanged for the UN Special Service Medal.

ALERT: For 180 days service at CF Station Alert since 1 September 1958.

PEACE-PAIX: For 180 days peacekeeping service between November 1947 and 21 June 2001. It was issued for service which had not been recognized by any other award. In 2001, the Canadian Peacekeeping Service Medal (CPSM) superseded this bar.

NATO+OTAN: For 180 days service in a North Atlantic Treaty Organization (NATO) position or in a Canadian position under the operational control of NATO between 1 January 1951 and 19 October 2004. This bar is currently under review.

HUMANITAS: For 30 days service in approved humanitarian operations outside Canada since 11 June 1984, provided that service has not been acknowledged by any other award.

RANGER: For four years service as a Canadian Ranger and completion of a minimum of three Ranger Patrol Exercises within Canada or its territorial and contiguous waters since 1947.

La **Médaille du service spécial** récompense les membres des FC qui ont servi dans des circonstances exceptionnelles, dans un endroit précis et pendant une période déterminée. Cette médaille reconnaît les activités reconnues officiellement qui étaient en cours au 11 juin 1984 ou qui ont été entreprises après cette date. Cette médaille est toujours décernée avec une barrette qui identifie le service spécial reconnu, chaque barrette ayant son propre critère d'attribution.

PAKISTAN 1989-1990 : Pour au moins 90 jours de service dans le cadre du Programme d'entraînement à la reconnaissance des mines et au déminage tenu au Pakistan sous les auspices des NU du 15 mars 1989 au 29 juillet 1990. Cette barrette n'est plus décernée et peut être échangée contre la Médaille du service spécial des NU.

ALERT : Pour 180 jours de service à la Station des FC Alert depuis le 1^{er} septembre 1958.

PEACE-PAIX : Pour 180 jours de maintien de la paix de novembre 1947 au 21 juin 2001. Cette médaille souligne le service qui n'a pas été reconnu par une autre médaille. En 2001, la Médaille canadienne du maintien de la paix a remplacé cette barrette.

NATO+OTAN : Pour 180 jours de service dans une position de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou une position canadienne sous le contrôle opérationnel de l'OTAN entre le 1^{er} janvier 1951 et le 19 octobre 2004. Cette barrette fait actuellement l'objet d'une révision.

HUMANITAS : Pour 30 jours de service au sein d'opérations humanitaires approuvées à l'extérieur du Canada depuis le 11 juin 1984, pourvu que le service n'ait pas été reconnu par une autre médaille.

RANGER : Pour quatre années en tant que Canadian Ranger, et au moins trois exercices complets de patrouille de Ranger depuis 1947, au Canada ou dans ses eaux territoriales et contiguës.

The Canadian Peacekeeping Service Medal La Médaille canadienne du maintien de la paix



The **Canadian Peacekeeping Service Medal** (CPSM) is awarded for a minimum of 30 days of service in an approved UN or international peacekeeping mission since 1947.

Peacekeeping missions that qualify for award of the CPSM will be carried out under the auspices of the United Nations, or with another international force, and the belligerents who agree to a peace-support deployment must also agree to participation by the CF. The types of missions to be included are support of preventive diplomacy, peacekeeping and post-conflict peace-building, and sanctions monitoring missions and monitoring no-fly zones (ie, observing and noting violations but not attempting enforcement).

La **Médaille canadienne du maintien de la paix** (MCMP) est décernée en reconnaissance d'au moins 30 jours de service cumulatifs au sein d'une mission approuvée de maintien de la paix internationale ou des Nations unies depuis 1947.

Les missions de maintien de la paix qui sont éligibles pour la MCMP doivent être conduites sous l'égide des Nations unies ou d'une autre force internationale, et les belligérants qui acceptent un déploiement de soutien de la paix doivent aussi accepter la participation des FC. Les types de missions qui seront inclus sont le soutien à des missions diplomatiques de prévention, le maintien de la paix, la pacification à la suite d'un conflit, la surveillance de sanctions et de zones interdites de vol (c'est-à-dire observer et noter les violations sans tenter de faire appliquer les sanctions par la force).

The Canadian Forces' Decoration
La Décoration des Forces canadiennes C.D.



The **Canadian Forces' Decoration** (C.D.) is awarded to officers and non-Commissioned members of the CF (Regular Forces, Reserve Forces, officers of the Cadet Instructors Cadre (CIC) and Canadian Rangers) who have completed twelve years of good and loyal service. The decoration is awarded to all ranks, who have a record of good conduct.

A clasp is awarded for every subsequent period of ten years of qualifying service.

The Sovereign as Fount of all honours and the Sovereign's representative in Canada, the Governor General and Commander-in-Chief are deemed to meet all C.D. criteria. Service as a captain general, colonel-in-chief, colonel commandant, colonel of the regiment, honorary colonel or lieutenant-colonel is deemed to be active service. Personal appointments, such as Aide-de-Camp to a Lieutenant Governor, are not considered active service and therefore, are not on their own, eligible for the C.D.

La **Décoration des Forces canadiennes** (C.D.) est décernée aux officiers et au personnel non-officier des FC (Forces régulières et de la Réserve, ainsi qu'aux officiers du Cadre des instructeurs des cadets (CIC) et aux Rangers canadiens) en reconnaissance de 12 années de bons et loyaux services. Elle est décernée sans égard au grade, mais les récipiendaires doivent avoir une bonne fiche de conduite.

Une agrafe est décernée en reconnaissance de chaque période subséquente de dix années d'ancienneté.

La Souveraine, source de toutes les distinctions honorifiques et le représentant de la Souveraine au Canada, le Gouverneur général et Commandant en Chef sont considérés comme ayant rempli tous les critères de la C.D. Le service comme capitaine général, colonel en chef, colonel commandant, colonel de régiment, colonel ou lieutenant-colonel honoraire est considéré comme étant du service actif. Les nominations personnelles cependant, comme celle d'aide de camp d'un lieutenant gouverneur, ne sont pas considérées comme du service actif et donc ne rendent pas, en soi, éligibles à la C.D.



The clasp to the C.D.

L'agrafe à la C.D.

Mentioned in Dispatches and Commendations

Citation à l'ordre du jour et mentions élogieuses

Mentioned in
Dispatches
Citation à l'ordre
du jour



Chief of the Defence
Staff Commendation
Mention élogieuse du
Chef d'état-major de
la Défense



Command
Commendation
Mention élogieuse de
commandement



The following awards are bestowed upon individuals whose acts or services do not quite meet the criteria for a decoration but are nonetheless worthy of recognition.

Les distinctions suivantes sont décernées aux personnes dont les actes ou services tout en ne répondant pas aux exigences pour une décoration, méritent cependant d'être reconnus.

Mentioned in Dispatches are national honours awarded for valiant conduct, devotion to duty or other distinguished service to members of the CF on active service and other individuals working with or in conjunction with the CF on or after November 1, 1990. The oak leaf is worn on the ribbon of the appropriate campaign of service medal. When no medal is associated with the action, the oak leaf is worn in the same manner as a commendation.

L'insigne pour **Citation à l'ordre du jour** est une distinction nationale, attribuée pour des actes de bravoure et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions, ou pour tout autre service distingué faisant l'objet d'une citation à l'ordre du jour, aux membres des FC en service actif et à toute autre personne travaillant avec les FC ou de concert avec elles, le 1^{er} novembre 1990 ou après cette date. La feuille de chêne est portée sur le ruban de la médaille de campagne ou de service appropriée. Si aucune médaille n'est associée à l'action, la feuille de chêne est portée de la même façon qu'une mention élogieuse.

The **Chief of the Defence Staff Commendation** is awarded by the Chief of the Defence Staff to recognize deeds or activities beyond the demand of normal duty.

La **Mention élogieuse du Chef d'état-major de la Défense** est décernée par le Chef d'état-major de la Défense afin de reconnaître les hauts faits ou activités qui dépassent les exigences des fonctions normales.

The **Command Commendation** is awarded by a command to recognize a contribution affecting or reflecting well on the command.

La **Mention élogieuse de commandement** est décernée par un commandement afin de reconnaître une contribution qui fait honneur ou apporte un avantage au commandement.

Commonwealth and foreign awards

Distinctions honorifiques du Commonwealth et étrangères



Examples of Commonwealth and foreign awards. From left to right, top row: Insignia of a Member of the Most Excellent Order of the British Empire, British Operational Service Medal for Sierra Leone, insignia of a Knight of the French Legion of Honour. Bottom row: insignia of a Legionnaire of the United States Legion of Merit, United States Meritorious Service Medal, French National Defence Medal (bronze).

Exemples de distinctions honorifiques du Commonwealth et étrangères. De gauche à droite, rangée du haut: insigne de Membre de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique, Médaille du service opérationnel britannique pour la Sierra Leone, croix de chevalier de la Légion d'honneur française. Rangée du bas: insigne d'un Légionnaire de la Légion du mérite des États-Unis, Médaille du service méritoire des États-Unis, médaille française de la Défense nationale (bronze).

Canadian policy on **Commonwealth and foreign honours** requires Government approval before an order, decoration or medal can be awarded to one of its citizens. Otherwise, Canada will not recognize the honour, and it cannot be worn with national honours or on a CF uniform. Although the policy requires approval before an award, requests after the fact, which explain the presentation circumstances, may be considered.

To be recognized by Canada, foreign honours must emanate from a head of state or government. Awards originating by some other or lower authority are regarded as private honours and can be accepted as private mementoes only. Except for courtesy reasons at the moment of presentation, they cannot be worn with national honours or on a CF uniform. Canada will only approve honours which recognize meritorious activity. Canada does not engage in exchanges of honours, nor give or receive honours based solely on an individual's status.

Requests to award foreign honours to Canadians must be submitted by the donating country to their diplomatic mission in Canada for approval by the Government Honours Policy Sub-Committee at Rideau Hall.

La politique canadienne en matières de **distinctions du Commonwealth ou étrangères** exige que le gouvernement approuve chaque ordre, décoration ou médaille avant qu'il ne soit conféré à l'un de ses citoyens. Sans l'approbation du Canada, les distinctions honorifiques ne sont pas reconnues et ne peuvent pas être portées avec les distinctions nationales ou portées sur un uniforme des FC. Même si la politique exige qu'une décoration soit approuvée avant d'être décernée, les demandes présentées après coup seront étudiées si elles expliquent les circonstances ayant entouré la remise de la distinction.

Pour être reconnues, les distinctions étrangères doivent provenir d'un chef d'État ou de gouvernement. Les décorations conférées par une autorité d'un autre type ou d'un niveau inférieur sont considérées comme des distinctions honorifiques privées. Ces dernières peuvent être acceptées uniquement à titre de reconnaissance privée. Elles ne peuvent pas être portées auprès des distinctions nationales ou sur un uniforme des FC, sauf au moment de la remise, pour des raisons de politesse. Seules les distinctions honorifiques qui soulignent des actes méritoires sont approuvées par le gouvernement canadien. Le Canada n'accepte pas d'échanger des distinctions ou encore de décerner ou de recevoir des honneurs uniquement en fonction du statut d'une personne.

Les demandes ayant pour objet de décerner des distinctions étrangères à des Canadiens doivent être envoyées par le pays donateur à leur mission diplomatique au Canada pour approbation par le Sous-comité de la politique du Gouvernement en matière de distinctions honorifiques, à Rideau Hall.

Order of Precedence

Ordre de précéance

The insignia of orders, decorations and medals shall be worn in the order shown below. Authorized postnominal letters are indicated in brackets where appropriate and the recipients of those honours may place these letters, in accordance with the order of precedence, after their name where appropriate.

Les insignes d'ordres, les décorations et les médailles doivent être portés selon l'ordre ci-dessous. Les initiales honorifiques autorisées sont indiquées entre parenthèses, le cas échéant, et les récipiendaires de ces distinctions peuvent placer ces lettres, dans l'ordre de préséance, après leur nom lorsque cela est approprié.

Victoria Cross (V.C.)	Croix de Victoria (V.C.)
Cross of Valour (C.V.)	Croix de la vaillance (C.V.)
Companion of the Order of Canada (C.C.)	Compagnon de l'Ordre du Canada (C.C.)
Officer of the Order of Canada (O.C.)	Officier de l'Ordre du Canada (O.C.)
Member of the Order of Canada (C.M.)	Membre de l'Ordre du Canada (C.M.)
Commander of the Order of Military Merit (C.M.M.)	Commandeur de l'Ordre du mérite militaire (C.M.M.)
Commander of the Order of Merit of the Police Forces (C.O.M.)	Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers (C.O.M.)
Commander of the Royal Victorian Order (C.V.O.)	Commandeur de l'Ordre royal de Victoria (C.V.O.)
Officer of the Order of Military Merit (O.M.M.)	Officier de l'Ordre du mérite militaire (O.M.M.)
Officer of the Order of Merit of the Police Forces (O.O.M.)	Officier de l'Ordre du mérite des corps policiers (O.O.M.)
Lieutenant of the Royal Victorian Order (L.V.O.)	Lieutenant de l'Ordre royal de Victoria (L.V.O.)
Member of the Order of Military Merit (M.M.M.)	Membre de l'Ordre du mérite militaire (M.M.M.)
Member of the Order of Merit of the Police Forces (M.O.M.)	Membre de l'Ordre du mérite des corps policiers (M.O.M.)
Member of the Royal Victorian Order (M.V.O.)	Membre de l'Ordre royal de Victoria (M.V.O.)
The Most Venerable Order of the Hospital of St. John of Jerusalem (all grades)	Ordre très vénérable de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (tous les grades)
Order of Quebec (Ordre national du Québec) (G.O.Q., O.Q., C.Q.)	Ordre national du Québec (G.O.Q., O.Q., C.Q.)
Saskatchewan Order of Merit (S.O.M.)	Ordre du mérite de la Saskatchewan (S.O.M.)
Order of Ontario (O.Ont.)	Ordre de l'Ontario (O.Ont.)
Order of British Columbia (O.B.C.)	Ordre de la Colombie-Britannique (O.B.C.)
Alberta Order of Excellence (A.O.E.)	Ordre d'excellence de l'Alberta (A.O.E.)
Order of Prince Edward Island (O.P.E.I.)	Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard (O.P.E.I.)
Order of Manitoba (O.M.)	Ordre du Manitoba (O.M.)
Order of New Brunswick (O.N.B.)	Ordre du Nouveau-Brunswick (O.N.-B.)
Order of Nova Scotia (O.N.S.)	Ordre de la Nouvelle-Écosse (O.N.S.)
Order of Newfoundland and Labrador (O.N.L.)	Ordre de Terre-Neuve et du Labrador (O.N.L.)
Star of Military Valour (S.M.V.)	Étoile de la vaillance militaire (É.V.M.)
Star of Courage (S.C.)	Étoile du Courage (É.C.)

Meritorious Service Cross (M.S.C.)	Croix du service méritoire (C.S.M.)
Medal of Military Valour (M.M.V.)	Médaille de la vaillance militaire (M.V.M.)
Medal of Bravery (M.B.)	Médaille de la Bravoure (M.B.)
Meritorious Service Medal (M.S.M.)	Médaille du service méritoire (M.S.M.)
Royal Victorian Medal (R.V.M.)	Médaille royale de Victoria (R.V.M.)
Korea Medal	Médaille de Corée
Canadian Volunteer Service Medal for Korea	Médaille canadienne de service volontaire pour la Corée
Gulf and Kuwait Medal	Médaille du Golfe et du Koweït
Somalia Medal	Médaille de la Somalie
South-West Asia Service Medal	Médaille du service en Asie du Sud-ouest
General Campaign Star	Étoile de campagne générale
General Service Medal	Médaille du service général
Special Service Medal	Médaille du service spécial
Canadian Peacekeeping Service Medal	Médaille canadienne du maintien de la paix
UN Service (Korea)	Service des NU (Corée)
UN Emergency Force (Egypt/Sinai)	Force d'urgence des NU (Égypte/Sinaï)
UN Truce Supervision Organization in Palestine and Observer Group in Lebanon	Organisme des NU chargé de la surveillance de la trêve en Palestine et Groupe d'observation au Liban
UN Military Observation Group in India and Pakistan	Groupe d'observateurs militaires des NU pour l'Inde et le Pakistan
UN Operation in Congo	Opération des NU au Congo
UN Temporary Executive Authority in West New Guinea	Autorité exécutive temporaire des NU en Nouvelle-Guinée occidentale
UN Yemen Observation Mission	Mission d'observation des NU au Yémen
UN Force in Cyprus	Force des NU à Chypre
UN India/Pakistan Observation Mission	Mission d'observation des NU pour l'Inde et le Pakistan
UN Emergency Force Middle East	Force d'urgence des NU au Moyen-Orient
UN Disengagement Observation Force Golan Heights	Force d'observation des NU pour le désengagement des forces (Plateau du Golan)
UN Interim Force in Lebanon	Force intérimaire des NU au Liban
UN Military Observation Group in Iran/Iraq	Groupe d'observateurs militaires des NU pour l'Iran et l'Iraq
UN Transition Assistance Group (Namibia)	Groupe d'assistance des NU pour la période de transition (Namibie)
UN Observer Group in Central America	Groupe d'observateurs des NU en Amérique centrale
UN Iraq/Kuwait Observer Mission	Mission d'observateurs des NU en Iraq et au Koweït
UN Angola Verification Mission	Mission de vérification des NU en Angola
UN Mission for the Referendum in Western Sahara	Mission des NU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
UN Observer Mission in El Salvador	Mission d'observation des NU au Salvador
UN Protection Force (Yugoslavia)	Force de protection des NU (Yougoslavie)
UN Advance Mission in Cambodia	Mission préparatoire des NU au Cambodge

UN Transitional Authority in Cambodia	Autorité provisoire des NU au Cambodge
UN Operation in Somalia	Opération des NU en Somalie
UN Operation in Mozambique	Opération des NU au Mozambique
UN Observation Mission in Uganda/Rwanda	Mission d'observation des NU en Ouganda/Rwanda
UN Assistance Mission in Rwanda	Mission d'assistance des NU au Rwanda
UN Mission in Haiti	Mission des NU en Haïti
UN Verification Mission in Guatemala	Mission de vérification des NU au Guatemala
UN Mission in the Central African Republic	Mission des NU en République centrafricaine
UN Preventive Deployment Force (Macedonia)	Force de déploiement préventif des NU (Macédoine)
UN Mission in Bosnia and Herzegovina	Mission des NU en Bosnie-Herzégovine
UN Mission of Observers in Prevlaka	Mission d'observation des NU à Prevlaka (Croatie)
UN Interim Administration Mission in Kosovo	Mission d'administration intérimaire des NU au Kosovo
UN Observer Mission in Sierra Leone	Mission d'observation des NU en Sierra Léone
UN Mission in East Timor and Transitional Administration in East Timor	Mission des NU au Timor-Oriental et de l'Administration transitoire au Timor-Oriental
UN Mission in the Democratic Republic of the Congo	Mission des NU en République démocratique du Congo
UN Mission in Ethiopia and Eritrea	Mission des NU en Éthiopie et en Érythrée
UN Special Service	Service Spécial des NU
UN Headquarters	Quartier général des NU
NATO Medal for the Former Yugoslavia	Médaille de l'OTAN pour l'ex-Yougoslavie
NATO Medal for Kosovo	Médaille de l'OTAN pour le Kosovo
NATO Medal for the Former Yugoslav Republic of Macedonia	Médaille de l'OTAN pour l'ancienne république yougoslave de Macédoine
Article 5 NATO Medal for Operation "Eagle Assist"	Médaille de l'OTAN article 5 pour l'Opération « Eagle Assist »
Article 5 NATO Medal for Operation "Active Endeavour"	Médaille de l'OTAN article 5 pour l'Opération « Active Endeavour »
Non-Article 5 NATO Medal for operations in the Balkans	Médaille de l'OTAN non-article 5 pour les opérations dans les Balkans
International Commission for Supervision and Control (Indo-China)	Commission internationale de surveillance et de contrôle (Indochine)
International Commission for Control and Supervision (Vietnam)	Commission internationale de surveillance et de contrôle (Vietnam)
Multinational Force and Observers (Sinai)	Force multinationale et observateurs (Sinai)
European Community Monitor Mission (Yugoslavia)	Mission de surveillance de la Communauté européenne (Yougoslavie)
International Force East Timor	Force internationale du Timor-Oriental
European Security and Defense Policy Service Medal	Médaille de service de la politique européenne de sécurité et de défense
Canadian Centennial Medal	Médaille du centenaire du Canada (1967)
Queen Elizabeth II's Silver Jubilee Medal	Médaille du jubilé de la Reine Elizabeth II (1977)
125th Anniversary of the Confederation of Canada Medal	Médaille du 125e anniversaire de la Confédération du Canada (1992)

Queen Elizabeth II's Golden Jubilee Medal
 R.C.M.P. Long Service Medal
 Canadian Forces' Decoration (C.D.)
 Police Exemplary Service Medal
 Corrections Exemplary Service Medal
 Fire Services Exemplary Service Medal
 Canadian Coast Guard Exemplary Service Medal
 Emergency Medical Services Exemplary Service Medal
 Peace Officer Exemplary Service Medal
 Queen's Medal for Champion Shot
 Service Medal of the Most Venerable Order of the Hospital of St. John of Jerusalem
 Commissionaire Long Service Medal
 Commonwealth orders in order earned
 Commonwealth decorations in order earned
 Commonwealth medals in order earned
 Foreign orders in order earned
 Foreign decorations in order earned
 Foreign medals in order earned

Médaille du jubilé de la Reine Elizabeth II (2002)
 Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada
 Décoration des Forces canadiennes (C.D.)
 Médaille de la police pour services distingués
 Médaille pour services distingués en milieu correctionnel
 Médaille des pompiers pour services distingués
 Médaille pour services distingués de la Garde côtière canadienne
 Médaille pour services distingués des services d'urgence médicale
 Médaille pour services distingués des agents de la paix
 Médaille de la Reine pour tireur d'élite
 Médaille du service de l'Ordre très vénérable de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem
 Médaille de long service des commissionnaires
 Ordres du Commonwealth en ordre de remise
 Décorations du Commonwealth en ordre de remise
 Médailles du Commonwealth en ordre de remise
 Ordres étrangers en ordre de remise
 Décorations étrangères en ordre de remise
 Médailles étrangères en ordre de remise



UN Mission in Haiti Medal

Médaille de la Mission des NU en Haïti



NATO Medal for Former Yugoslavia

Médaille de l'OTAN pour l'ex-Yougoslavie

Wearing honours

The insignia of orders, decorations and medals shall be worn on the CF uniforms in accordance with CF dress regulations. They can also be worn on civilian attire; the basic rule is that full-size awards are worn for daytime events such as parades, investitures, commemorative ceremonies and services, speeches from the Throne, military or state funerals, levees, etc, while miniature awards are worn for night-time events such as mess dinners, banquets, balls, etc. Invitations should specify if medals will be worn. The medals shall be mounted and worn on civilian dress in a similar manner as on military dress, the ladies having the additional option of wearing neck badges and/or a single breast medal mounted on a bow on the left shoulder.

Contrary to popular belief, it is not permissible, and it is in fact a criminal offence, to wear the medals of a deceased family member or friend. Orders, decorations and medals are worn by individuals as a public and official mark of recognition for their courage, merit or service and it is therefore logical that only the original and intended recipient may wear them. After the recipient's passing, the awards may remain in the family and even be put on display as heirloom or given to a recognized museum but under no circumstances should the awards be worn by anyone else than the original recipient.

Le port des distinctions honorifiques

Les insignes d'ordres, les décorations et les médailles doivent être portés sur les uniformes des FC selon les règles de tenue en vigueur. Les distinctions peuvent également être portées avec les tenues civiles; la règle de base étant que les distinctions de taille normales sont portées pour les événements de jour tels que les parades, les investitures, les cérémonies ou services commémoratifs, les discours du Trône, les funérailles d'État ou militaires, etc., alors que les médailles miniatures doivent être portées pour les événements en soirée comme les dîners régimentaires, les banquets et les bals. L'invitation précisera si le port des décorations est requis. Les médailles doivent être montées et portées sur les tenues civiles d'une façon similaire à la manière militaire, les dames ont l'option de porter un insigne en sautoir et/ou une médaille unique montée sur une boucle sur l'épaule gauche.

Contrairement à la croyance populaire, il n'est pas permis, et c'est en fait une infraction à la loi, de porter les médailles d'un parent ou d'un ami décédé. Les ordres, décorations et médailles sont portés par un individu en tant que marque de reconnaissance publique et officielle pour son courage, mérite ou ses services, et il va donc de soi que seul le récipiendaire puisse les porter. Après le décès du récipiendaire, les distinctions peuvent demeurer dans la famille et même être exposées comme un héritage ou données à un musée reconnu, mais elles ne doivent en aucun cas être portées par une personne autre que le récipiendaire.

To obtain information on military honours or to make an application for or obtain a replacement of a modern Canadian, United Nations or NATO award, consult the publications below or contact the Honours and Awards Section of the Directorate of History and Heritage:

The Honours, Flags and Heritage Structure of the Canadian Forces, A-AD-200-000/AG-000

Canadian Forces Dress Instructions,
A-AD-265-000/AG-001

www.forces.gc.ca/dhh
1-877-741-8332

Honours and Awards
Directorate of History and Heritage
National Defence Headquarters
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Pour de plus amples informations sur les distinctions honorifiques militaires ou pour faire une demande en vue d'obtenir (demande initiale ou de remplacement) une médaille canadienne moderne ou une médaille des Nations unies ou de l'OTAN, consultez les publications ci-dessous ou communiquez avec la Section des Distinctions honorifiques de la Direction – Histoire et patrimoine :

Les décorations, les drapeaux et la structure du patrimoine des Forces canadiennes, A-AD-200-000/AG-000

Instructions sur la tenue des Forces canadiennes,
A-AD-265-000/AG-001

www.forces.gc.ca/dhh
1-877-741-8332

Distinctions honorifiques
Direction – Histoire et patrimoine
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel-By
Ottawa ON K1A 0K2

To obtain information on the Canadian Honours system, to make a nomination or obtain replacements for a Canadian order or decoration (non-military), the Canadian Volunteer Service Medal (CVSM) for Korea and/or commemorative medals, contact the Chancellery of Honours at Rideau Hall:

www.gg.ca
1-800-465-6890

Chancellery of Honours
Rideau Hall
1 Sussex Drive
Ottawa ON K1A 0A1

Pour de plus amples informations sur le Régime canadien des distinctions honorifiques ou pour faire une demande en vue d'obtenir (demande initiale ou de remplacement) un ordre ou une décoration canadienne (non-militaire), la Médaille canadienne du service volontaire pour la Corée et/ou les médailles commémoratives, communiquez avec la Chancellerie des distinctions honorifiques à Rideau Hall :

www.gg.ca
1-800-465-6890

Chancellerie des distinctions honorifiques
Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa ON K1A 0A1

To make an application for or obtain replacements of First and Second World War medals as well as those related to the Korean conflict (with the exception of the Canadian Volunteer Service Medal for Korea), contact Veterans Affairs Canada:

www.vac-acc.gc.ca
1-877-995-5003

Honours and Awards
Veterans Affairs Canada
66 Slater Street, Suite 1411
Ottawa ON K1A 0P4

Pour faire une demande en vue d'obtenir (demande initiale ou de remplacement) des médailles des Première et Seconde Guerres mondiales et du conflit coréen (à l'exception de la Médaille canadienne du service volontaire pour la Corée), communiquez avec Anciens Combattants Canada :

www.vac-acc.gc.ca
1-877-995-5003

Distinction honorifiques
Anciens Combattants Canada
66, rue Slater, suite 1411
Ottawa ON K1A 0P4

Other related reference works / Autres ouvrages de référence

The Canadian Honours System, Dr. Christopher McCreery, Dundurn Press, Toronto, 2005.

Canadian Orders, Decorations and Medals, 5th Edition, Surgeon Commander Francis John Blatherwick, C.M., C.D., The Unitrade Press, Toronto, 2003.

The Medal Yearbook 2005, 11th Edition, Token Publishing Limited, London, UK, 2004.



The last two CF recipients of the Cross of Valour, Master-Corporal Bryan Keith Pierce, C.V., C.D. from CFB Greenwood and Sergeant Keith Paul Mitchell, C.V., C.D. from CFB Cold Lake, holding their decoration after the investiture which took place at the Citadel in Quebec City on 18 September 1998.

Les deux derniers récipiendaires des FC de la Croix de la vaillance, le caporal-chef Bryan Keith Pierce, C.V., C.D. de la BFC Greenwood et le sergent Keith Paul Mitchell, C.V., C.D. de la BFC Cold Lake, montrant leur décoration à la suite de la cérémonie d'investiture qui a eu lieu à la Citadelle de Québec, le 18 septembre 1998.

Photo: Sgt Christian Coulombe



www.forces.gc.ca/dhh